

Séance du 16 JUIN 2009

DELIBERATION N° BS 2009-06-18

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET D'OPC POUR LA CONSTRUCTION D'UN QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES A CORTE.

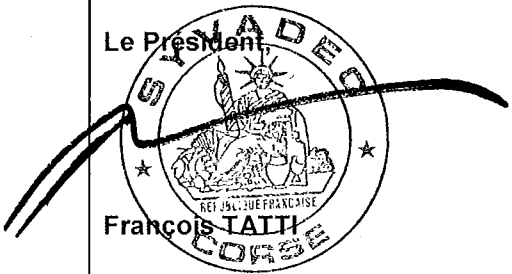
			L'an deux mil neuf, le seize juin 2009 à 14 heures 00, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de la Paix, Avenue du Général de Gaulle à Corté, Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
15	11	11	

Mesdames :

Messieurs : François TATTI, Gilles GIOVANNANGELI, Ange ROVERE, Jean-Jacques PADOVANI, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, José GIANZILY, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean-Baptiste GIFFON et Jean-Louis MASSIANI.

Mesdames :

Messieurs : Pierre GUIDONI, Jean PAJANACCI, Antoine GREANI et Paul GUIDICELLI.

		Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :	
Monsieur Jean-Pierre GIORDANI				<p>Sous-Préfecture de CORTE 21 JUIL. 2009 ACCUSE DE RÉCEPTION</p>  <p>Le Président, François TATTI CORSE</p>
5 juin 2009				
5 juin 2009				

Objet : Demande de subventions « Mission de maîtrise d'œuvre et d'OPC pour la construction d'un quai de transfert d'ordures ménagères à Corté »

Le Syvadec regroupe 215 communes réparties sur les deux départements de la Corse. Il a en charge le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Afin de mener à bien ces différentes tâches, le Syvadec réalise une mission de maîtrise d'œuvre (MOE), ainsi qu'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour la construction d'un quai de transfert d'ordures ménagères à Corté.

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie : infrastructure en construction neuve.

Le montant estimatif des travaux pour la construction du quai de transfert est de 1 300 000 € HT.
Le coût de la MOE et de l'OPC est estimé à 11 % du montant des travaux, soit 143 000 € HT.

Le financement envisagé pour le marché de travaux est de 80 % provenant de subventions et de 20 % sur fonds propres auxquels s'ajoute la TVA.

Le financement envisagé pour le marché de MOE et d'OPC est de 80 % provenant de subventions et de 20 % sur fonds propres auxquels s'ajoute la TVA.

Le Président demande au Bureau Syndical, l'autorisation de solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

**11 membres présents,
A l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les financeurs ADEME, FEDER et Office de l'Environnement de la Corse, à hauteur de 80 % HT, du montant de l'opération de MOE et d'OPC,
- Arrête la part d'autofinancement à 20 % du montant HT de l'opération et du montant de la TVA,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tout autre acte administratif relatif à l'attribution de subventions,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Sous-Préfecture de CORTE
21 JUL. 2009
ACCUSE DE RÉCEPTION**

Fait à Corté, le 16 juin 2009
Extrait certifié conforme
Le Président,

